

FAMILLE ET CHEVALERIE
DANS *LE CONTE DU GRAAL*
DE CHRÉTIEN DE TROYES(1)
Louis BENOIT

Au début du Conte, la Veuve Dame de la Gaste Forêt et les chevaliers sont ennemis. Par tous les moyens, elle essaie de soustraire son fils à l'attraction de la chevalerie. Et pour ce faire, elle retaille, à l'usage de son fils, une famille à l'aune de sa phobie ; elle l'ampute du père du *vallet* (2) et des aïeux de ce dernier tant paternels que maternels au motif qu'ils étaient chevaliers. Elle l'ampute de fait de tout le côté paternel, mais aussi de tout le côté maternel. La famille se réduit à la mère et à son fils.

Dans un sens, cette famille est bien naturelle puisqu'elle se réduit au lien biologique le plus évident. Mais dans un autre, elle est idéologique : elle est l'expression du refus de la violence dont la chevalerie à ses dires est la source, et un rempart pour en protéger son fils. Remaniée par cette mère, la famille devient une arme et justifie son combat.

Un combat qu'elle n'a pas cherché, dirait-elle ; après tout, c'est la chevalerie qui a tué son mari et ses deux fils aînés. Elle ne fait que se défendre ; elle n'est qu'une femme sans défenses, et son fils une proie toute désignée.

Un combat qu'elle perd d'abord : elle meurt de chagrin, tuée dit le Conte par son fils qui l'abandonne pour devenir chevalier. Mais quand tout semble perdu, le salut vient de la famille, mais une famille rapiécée qui, cette fois, inclut le côté maternel ; l'ermite qui ramène le chevalier perdu à Dieu et qui, en lui transmettant le pardon de la mère, le lave de son péché originel, est un oncle maternel. Après la contraction opérée par la Veuve Dame, quel sens donner à cette extension de la famille ? S'agit-il d'un changement de dimension ou de nature ?

La chevalerie au XIIe siècle ne manque pas de détracteurs qui lui reprochent sa violence. Pourquoi le Conte choisit-il dans un premier temps de lui opposer une mère seule pour ensuite mettre en scène une réconciliation placée sous le signe d'une famille élargie ?

I. LA FAMILLE, DONNÉE NATURELLE ET SACRÉE

LA DYADE MÈRE-FILS

Sur le terroir de la Veuve Dame, la famille se réduit donc à une mère et à son fils. Le Conte met en vedette cette dyade alors qu'il en est d'autres possibles : mari-femme, père-fils, etc.... Il privilégie une relation utérine et non pas seulement consanguine. Pour cette mère, son fils est la chair de sa chair et le sang de son sang, "le fruit de ses entrailles". A ses yeux, personne d'autre dans la famille, et à plus forte raison en dehors, ne peut revendiquer un lien aussi fort parce que viscéral ; elle a porté son enfant dans son ventre, l'a langé, soigné et nourri de son lait fort tard (3). Ce qui unit la mère et son bébé, c'est une force irrésistible qui les jette dans les bras l'un de l'autre. De toute évidence, cette mère ne se considère pas comme le simple réceptacle de la semence de son mari, comme une femme qui n'aurait fait que porter

l'enfant de son conjoint avant de le lui rendre. Cette relation de dépendance vitale échappe à tout raisonnement et ne repose sur aucun calcul. La Veuve Dame chérit particulièrement le souvenir de son fils lorsqu'il était "petiz" et "aleitanz" (4).

Son fils sans elle n'aurait pu survivre aux tribulations de l'exil. Symétriquement, il est "toz li confors" et "toz li biens" qui lui restent après le meurtre de ses deux aînés et la mort de son mari. C'est que cette mère et son fils sont plus précisément une mère veuve et un fils unique : ce fils est celui de la dernière chance ; et sa mère est son unique lien au monde, "la gaste forest" : c'est elle qui lui donne son nom, "li filz a la veve dame de la gaste forest soutaine". Le Conte charge cette relation duale d'une telle intensité qu'elle en est devenue une question de vie ou de mort pour l'un comme pour l'autre. Quand la chevalerie les sépare, la mère en meurt ; et son fils, après avoir vainement essayé de la retrouver, lui aussi finit par connaître une espèce de mort, une mort spirituelle.

Le Conte évoque bien une autre dyade, élective celle-là, la relation qui unit des époux ou des amants ; mais elle ne peut rivaliser en intensité ni en pérennité avec l'amour maternel. Ainsi si la Veuve Dame entretient fidèlement le souvenir de son époux disparu, elle a néanmoins survécu à sa mort alors qu'elle ne survit pas au simple départ de son fils. De même, ce dernier aime d'amour Blanche-Flor et lui promet le mariage ; mais cela ne l'empêche pas de la quitter aussitôt pour partir à la recherche de sa mère afin de la ramener ; l'amour de Blanche-Flor n'a pas la capacité de le rassasier et de lui faire oublier celui de sa mère. Enfin l'amour de deux amants peut mal tourner. De la demoiselle dans la forêt, le *vallet* fait un instrument de son plaisir ; et l'ami de la jeune fille, ivre de jalousie, pour se venger de la prétendue infidélité de cette dernière, s'acharne à l'avilir ; la dépendance réciproque se transforme en asservissement, relation monstrueuse à laquelle les deux amants n'arrivent pas à échapper par eux-mêmes. La mère trahie, elle, pardonne et sublimant sa blessure, rétablit la relation rompue.

Par ailleurs dans le Conte, c'est sur la dyade maternelle que le père, qui n'existe que désigné par la mère (5), vient se greffer. La relation consanguine du père et du fils passe par elle ; et celle-ci peut l'interdire ou la rétablir à volonté. Ainsi l'épouse cultive, au fond de son cœur blessé, la mémoire de son mari ; mais la mère refuse jusqu'au dernier moment à son fils un quelconque droit au souvenir de son père. C'est pourquoi la dyade maternelle apparaît comme l'unité essentielle de la famille ; on peut ne pas avoir de père, mais tout homme est né du ventre d'une mère. C'est une donnée de la nature.

LA FAMILLE ET SON EFFET DE DESTIN

On ne choisit pas la famille dans laquelle on naît ; c'est une donnée naturelle, quelque chose qui échappe au champ du désir comme de l'indifférence. On n'y choisit pas non plus sa place, et personne n'occupe la même. Au manoir, le *vallet* ne peut être que le fils de sa mère ; c'est pourquoi le Conte pendant si longtemps ne lui donne pas d'autre nom que celui du lien maternel. Il n'a d'existence que par la médiation de sa mère ; l'identité maternelle détermine la sienne. Et quand le maître des chevaliers dans la forêt lui demande son nom, il répond : "J'ai non Biaus Filz" (6) alors qu'on attend un prénom qui le rattache à un lignage et à un homme de ce lignage (7), pas une femme. Pour tout lignage, il n'a que sa mère : ce "Biaus Filz" est

un nom d'amour. Le Conte lui, l'appelle "li filz a la veve dame" ; plus précisément, " a la veve dame de la gaste forest soutaine" : l'horizon du garçon se confond ainsi comme naturellement avec celui de sa mère.

C'est que la famille enferme dans un réseau de valeurs qui la différencie et qu'elle sacralise. Sur le terroir maternel, on cultive le travail de la terre, la frugalité, la concorde. En conséquence la Veuve Dame en bannit toute référence à la chevalerie. La famille est éducatrice ; cette éducation est en passe de réussir : le jeune homme, en futur gentilhomme fermier, de lui-même projette de se rendre au champ d'avoine. Plus tard encore, avant qu'il ne se mette en route pour Carduel, sa mère lui fait ses recommandations, en particulier en matière sexuelle ; la famille a pour tâche de contenir et de maîtriser les pulsions passionnelles qui affolent le désir et engendrent toutes sortes de désordres qui la menacent.

C'est encore sa mère qui assure son éducation religieuse ; elle n'en laisse pas le soin à un prêtre ou à un moine, moins parce qu'il n'y en a pas sur le terroir que parce qu'elle considère que ses droits de mère prévalent contre ceux que pourrait revendiquer l'Eglise en ce domaine. Messagère de la parole divine, la famille a une fonction sacerdotale. La nature et le sang sont les médiateurs du sacré ; et la famille refonde sa propre légitimité dans cette médiation.

La Veuve Dame incarne l'idée qu'une famille se suffit à elle-même et se confond avec la vie sociale. Cette clôture familiale est symbolisée par le terroir dominé par la mère, cerné de toutes parts par le silence d'une forêt sans limites et où toute intrusion ne peut être qu'un viol du sanctuaire maternel.

A cette image de la famille, donnée apparemment naturelle condensée dans la dyade maternelle, le Conte oppose la chevalerie.

II. LA CHEVALERIE OU L'ANTI-FAMILLE

La chevalerie, elle, recompose un réseau égalitaire qui abolit les différences de générations ainsi que les distinctions de droits et de devoirs qui leur sont attachées. A la piété filiale, devoir d'éternels enfants, elle substitue l'amour fraternel d'hommes égaux. Quand il rencontre la troupe de chevaliers dans la forêt près du manoir, celui qui pour tout nom n'a que "Biaus Filz", expression d'une dépendance filiale, revendique bientôt pour "non Biaus Frere", exigence d'égalité cette fois ; mais sa référence à un modèle familial peut laisser entendre que dans cette fraternité, il y a encore des aînés et des cadets. Aussi, sur sa lancée, le jeune garçon pour "droit non" ne veut plus finalement que "Biaus Sire" (8), expression de l'égalité au plus haut degré d'une séniorité figurée qui échappe au modèle familial et qui confond les âges et les droits. La chevalerie est un ordre élitiste mais égalitaire.

Quand Gornemant demande à son jeune hôte de "croire" son "conseil", ce dernier répond : " Par foi,... je vos otroi" (v.1366). Ils passent librement un accord ; et si obligations il y a entre les deux parties, elles sont d'ordre contractuel. Contrairement à la parenté consanguine, la chevalerie est une structure d'élection. L'accès à la chevalerie est le résultat d'un désir également partagé, désir symétrique de fraternité. Tout au long de son initiation, Gornemant appelle son disciple "frere". Et alors qu'un père ou une mère le sont pour l'éternité dans une relation asymétrique et inégale, le

maître dont les "comandemanz" conditionnent l'initiation, devient à son issue un égal en chevalerie : Gornemant donne enfin du "Biaus Sire" au chevalier frais émoulu (9).

Gornemant lui-même est certes le maître d'une puissante forteresse, mais il n'est pas roi ni prince ; il n'est même pas un puissant baron féodal : il n'est qu'un "vavassors", un vassal de vassal ; il appartient aux rangs subalternes de la hiérarchie féodale. Et pourtant la chevalerie lui donne le droit à l'égal d'un prince d'adoubier un vallet. Et sa parole a le même pouvoir sacramentel ; le jeune chevalier peut s'en prévaloir sans crainte d'être ridiculisé.

Si la chevalerie est un ordre égalitaire et fraternel, à la différence de la famille encore une fois, c'est aussi une structure ouverte qui accueille des hommes libres. Elle est ouverte à tous ceux qui d'abord sont animés du désir d'y entrer, de s'y incorporer : celui qui en quittant le terroir est sorti une deuxième fois du ventre maternel se glisse compulsivement dans la dépouille métallique du Chevalier Vermeil. Le vallet veut devenir chevalier avant de connaître la volonté de son père, avant même qu'on lui en fasse la proposition. La chevalerie n'est pas acquise par la naissance ou octroyée, mais d'abord conquise par le désir.

Mais si le *vallet* élit la chevalerie, c'est que la chevalerie l'a déjà élu. Le maître des chevaliers qui ne se fait guère violenter pour lui dire qui l'"atorna donc ensin", reconnaît un futur pair :

" - Vallez, je te dirai bien qui.
- Dites lo donc. - Molt volantiers." (v. 280-1)

Auprès du roi Arthur, on reconnaît aussi la bonne graine :

"Cler et rient furent si oil
An la teste au vallet salvaige.
Nus ne l'ot qui lo tainge a saige,
Mais tuit cil qui lo regardoient
Por bel et por gent lo tenoient." (v. 932-6)

Tout "salvaige" qu'il soit, le *vallet* montre une assurance agréable qui déborde d'évidence et de naturel. "Por gent lo tenoient" : il est de bonne race et on pourra l'"enseigner" ; sa beauté en est la preuve. De même, Gornemant de Goor, au premier abord, "nice et sot ... lo conut et sot" (10) ; mais cela ne l'empêche pas de prendre l'initiative de faire de lui un vrai chevalier.

Et adoubé, le *vallet* quitte celui qui fut son maître, sans rester attaché à sa personne comme on l'est pour toujours à un père et à une mère ; il s'engage seulement à rester fidèle à son enseignement. La chevalerie est donc bien un ordre d'hommes libres, fraternels et égaux.

Mais il faut le reconnaître, un ordre d'hommes, d'abord, qui exclut les femmes de ses rangs et qui promet des valeurs aussi viriles que le devoir de violence pour défendre le droit, et le culte des qualités guerrières ! La femme souveraine de la dyade maternelle, elle, n'exclut pas les hommes de son territoire, mais n'y admet que ses herseurs qui travaillent pour elle et font œuvre de paix en nourrissant le terroir, et

son fils. En revanche elle en interdit l'entrée à la chevalerie. Et c'est de ce *vallet* que l'une et l'autre en invoquant des légitimités différentes se disputent le corps et l'âme.

III. LA CHEVALERIE ENNEMIE DE LA FAMILLE

LA CHEVALERIE CONTRE LA MERE

Tout comme la famille, la chevalerie se veut éducatrice. Son enseignement éthique n'est pas différent de celui de la mère du *vallet* ; Gornemant de Goor n'en reconnaît-il pas l'excellence ? Alors à quoi bon ? Et pourtant, il décourage le jeune homme d'y faire référence :

*"Or ne dites ja mes, biaux frere,
Que ce vos aprist vostre mere
Ne qu'ele vos ait ansaignié." (v. 1633-5)*

Et pourquoi donc ?

*" ... se vos plus lo diseiez,
A folie lo tanroit an." (v. 1640-1)*

Parce que le jeune chevalier passerait alors pour un imbécile aux yeux des autres ; la chevalerie réduit au silence la mère en invalidant sa parole. Quand il l'invoque, le jeune homme se comporte en enfant ; dans le monde de les adultes, il fait résonner le babil dans lequel les mères parlent à leurs nourrissons ; cette parole de femme qu'il répète est sans pouvoir, creuse, déplacée dans le monde des hommes auquel il appartient et auquel revient légitimement le monopole de la puissance. Quel que soit son contenu, elle est contaminée par la passion féminine, une force irrationnelle et disruptive. Le fait que ce qu'elle dise ne soit pas différent de ce qu'enseigne Gornemant ne fait qu'en souligner la vanité (11). Encore une fois, ce n'est pas que la lettre de ce que dit cette mère soit insensée ; c'est que celle-ci n'a pas autorité pour parler à un chevalier (12) et qu'en conséquence, sa parole est lettre morte, viande creuse.

Le lien naturel, trop naturel, qui unit une mère à son fils doit s'effacer. La femme doit céder le pas à l'homme. Dans le cadre de la famille, c'est la mère qui abandonne au père ses enfants mâles. Mais la famille elle-même, unité encore naturelle, doit s'effacer devant la chevalerie qui est

*"La plus haute ordre ...
Que Dex ot faite et comandee" (v. 1593-4).*

A la différence de la filiation maternelle voire paternelle, qui fonde sa sacralité sur son assise naturelle, viscérale, cet ordre ne doit rien à la nature. Il est une pure création divine, sans médiation naturelle. La fraternité chevaleresque ne doit rien à la chair mortelle et pécheresse ; elle transcende même le lien utérin ou filial.

Et de par son origine divine, à l'instar de la Sainte Eglise, la chevalerie est sainte et sans tache (13). Mieux, par la bouche de Gornemant, elle clame sa prééminence sur

tout(e) autre ordre "que Dex ot faite et comandee" ; l'Eglise elle-même est reléguée au second rang ! La chevalerie revendique d'être une aristocratie spirituelle, l'élite du peuple de Dieu. Et tout comme seul un clerc peut ordonner un clerc, seul un chevalier, qui plus est étranger à la famille, a autorité pour créer un autre chevalier et lui transmettre la bonne parole :

*"Li vavassors, ce poez dire,
Qui vostre esperon vos chauça
Lo vos aprist et esaigna." (v. 1644-6)*

La chevalerie, qui se pose en rivale de la mère, lui dénie toute fonction sacerdotale et en revendique même le monopole.

Mais objectera-t-on, Gornemant n'empêche pas le jeune chevalier de retourner chez sa mère. Soit, mais ce n'est sûrement pas son "conseil". D'autre part, le jeune homme envisage-t-il de déposer ses armes et de reprendre son rôle de fils bien sage auprès de sa mère ? Va-t-il retourner au champ d'avoine ? Le Conte ne laisse aucun doute. C'est parce qu'il ne veut pas quitter ses armes qu'il ne peut pas traverser dans le frêle esquif du Pêcheur le fleuve qui le sépare du manoir maternel. On se souvient par ailleurs qu'il fait des projets avec Blancheflor ; il ramènera la Veuve Dame auprès du couple, mais pas pour qu'elle vive avec eux :

*"Et s'ele est vive, j'en feroie
Nonain velee en vostre eglise" (v. 2900-1).*

Son projet est bien de "dématernaliser" sa mère. Religieuse voilée et retirée de "cest siegle terrien", elle n'aurait plus "rien terriene" ; elle aurait reconquis spirituellement un état antérieur à son mariage et à sa maternité, une virginité, supérieure à celle du veuvage parce que consacrée par l'Eglise. Elle ne serait plus une femme pour le monde : ni épouse ni mère d'ici-bas (14), elle appartiendrait à Dieu seul, et non plus aux hommes, pas même à son fils (15). Inversement, son fils ne lui appartiendrait plus : elle n'aurait plus de pouvoir sur lui que par la prière. C'est là une manière de disposer d'une mère devenue encombrante qui conjugue élégamment piété filiale et commodité. Cette mère et ce fils si étroitement unis sur le terroir maternel appartiendraient alors à deux mondes différents mais également sublimes, la chevalerie et l'Eglise, deux mondes non pas étrangers mais autonomes l'un par rapport à l'autre (16).

Les deux aînés avaient déjà cherché à revenir au manoir ; mais sur le chemin du retour ils sont morts d'être des fils qui aimaient leur mère. Eux aussi illustrent le fait que l'accès à la chevalerie se paie cher ; il bouleverse les relations enracinées dans la nature. Un chevalier ne peut, ne doit plus être le fils qu'il était avant de quitter le logis de sa mère pour se faire armer.

LA CHEVALERIE RIVALE DE LA FAMILLE

La chevalerie n'invalide pas seulement la parole maternelle. Elle fait subir un sort analogue au père du *vallet*. Le Conte ne dit pas grand chose de lui, mais le peu qu'il

mentionne est significatif. Quand ce père expédie ses deux aînés devenus "grant" dans des cours royales, il reconnaît son incapacité non seulement à les armer mais encore à leur donner ce qu'il estime être la meilleure éducation possible. Traditionnellement, c'est au père de prendre en main son garçon au sortir de la petite enfance pour faire de lui un homme à son image. Et pourtant, tout chevalier qu'il soit, ce père n'a pas l'autorité de faire de son fils un chevalier. La chevalerie ampute son autorité de père en la confinant dans le cercle étroit d'une famille qui n'est plus le fondement de la vie sociale.

Elle dépossède les parents de leur autorité naturelle. Elle méprise plus généralement les valeurs sociales et politiques propres aux familles et à leur origine et étrangères à la culture courtoise ; ainsi du jour au lendemain, le terroir maternel, sanctuaire des valeurs galloises qu'essaie d'inculquer la Veuve Dame à son fils, se trouve disqualifié : quand le *vallet* veut partir avec ses trois javelots, sa mère lui en reprend deux,

"Por ce que trop sambloit Galois" (v. 573).

Mais cela ne suffit pas parce qu'un javelot n'est pas une arme de chevalier. Et avec quelle brutalité, Gornement de Goor oblige le jeune garçon, malgré ses protestations, à quitter les vêtements gallois que lui a confectionnés sa mère pour revêtir une éclatante tunique de soie. Les valeurs chevaleresques et courtoises abolissent les diversités dont les liens du sang sont les garants. La chevalerie abolit la souveraineté de la famille.

Aux yeux de la Veuve Dame, la chevalerie ne libère pas son fils mais le néantise ; pour être chevalier, il doit mourir à sa mère. A cette mort répond la sienne, effondrement symbolique qui s'exacerbe en holocauste : elle entraîne dans la mort tout le terroir gallois.

LA CHEVALERIE MEURTRIERE DE LA FAMILLE

La chevalerie ruine la famille bien que le *vallet* descende de deux familles de chevaliers. Elle enlève les garçons à leurs parents pour dénaturer sinon tout à fait rompre les liens sacrés du sang ou bien pour les rendre morts et défigurés. La famille est disqualifiée à un point de non-retour de l'existence, celui de l'accession à l'âge adulte.

D'autre part, entreprise de violence, la chevalerie tout simplement tue ; elle a ainsi détruit la famille de la Veuve Dame ; elle est cause de la mort de ses deux fils aînés, tués à peine adoubés. Quant à leur père, ignoblement mutilé, s'il ne meurt pas de sa blessure qui déjà l'empêche de procréer, "del duel des filz morut". Toutes ces morts, aux yeux de la Veuve Dame, sont parfaitement injustes et scandaleuses. La chevalerie ne peut prétendre sans imposture être le bras armé de la justice ni même contenir l'injustice à l'intérieur de bornes acceptables ; son époux, dit la Veuve Dame, a été dépouillé de tous ses biens "a tort" (v. 415), et "Les terres furent essilliees/Et les povres genz avilliees" (v. 419-20).

Quant au meurtre des deux frères du *vallet*, il ressemble à l'exécution d'un contrat perpétrée par des tueurs professionnels sans visage et sans merci. Le fait qu'ils aient trouvé la mort partis "por revenir a lor repaire" n'est pas un détail anecdotique : chevaliers, ils sont morts d'avoir trahi leur nouvel état en voulant rentrer au bercail

pour "joie ... faire" à leurs parents. De plus l'aîné a eu les yeux dévorés par les corbeaux, mutilation ignoble. Le Conte envoie comme deux jumeaux faire leur éducation de chevaliers : cette jumellité apparente anticipe l'égalité, au-delà des différences d'âge, des chevaliers qu'ils deviendront. En revanche, sur le chemin du retour, il distingue l'aîné du puîné, rétablissant une distinction propre à la famille : l'avilissement aggrave la mort d'un aîné qui, abusant d'une autorité qu'il détenait de par sa situation familiale, a entraîné son cadet dans la trahison. La chevalerie exige un engagement total et sans partage qui comporte, sous peine d'être liquidé, un renoncement sans retour à la souveraineté singulière de la famille.

LA FAMILLE ASSERVIE PAR LA CHEVALERIE

Mais la chevalerie investit aussi la famille; elle la parasite, la cannibalise. Oui, le *vallet* descend de lignées de chevaliers tant du côté paternel que du maternel ; et son père, comme le reconnaît la Veuve Dame, aurait voulu qu'il le devînt à son tour. Autrement dit, les fils succèdent aux pères transformés en sergents recruteurs. Par une triste ironie, désormais la famille asservie ne prépare plus qu'aux valeurs transfamiliales de la chevalerie.

Le clan familial ne s'interpose plus entre l'individu et la chevalerie. Pour rétablir cet écran, paradoxalement la Veuve Dame ne parle pas de son père à son fils ; elle ne peut parler du père sans parler du chevalier ; celui-ci a dévoré celui-là. Le silence doit être total. Mais dans un deuxième temps, pour sauver les apparences d'une famille au rôle prééminent et dans une tragique contradiction, elle invoque les antécédents familiaux et la volonté paternelle jusque là soigneusement tenus secrets, pour légitimer après coup la décision de son fils de devenir chevalier.

LA CHEVALERIE EST UN ENSORCELLEMENT

Mais le *vallet* n'est la victime d'aucun père recruteur ; de son père, il ne veut pas entendre parler. Et si le maître des chevaliers qu'il rencontre dans la forêt près du manoir maternel, lui donne des informations sur "Li rois Artus qui (l') adoba", c'est dans le cadre d'un marchandage que le *vallet* lui impose ; il ne fait montre d'aucun prosélytisme. Le jeune Gallois part de sa propre initiative. C'est que la chevalerie ensorcelle aussi ses proies en les éblouissant, en les aveuglant. Comme la chevalerie est une institution, une construction artificielle, les chevaliers sont des êtres qui extérieurement n'ont plus rien de naturel ni même de biologique ; le *vallet* n'a pas les concepts ni les mots pour décrire ces créatures à la peau de fer (17). Si pour le jeune garçon ce sont des êtres divins, on peut tout aussi bien voir en eux des créatures travaillées dans les forges rougeoyantes de l'enfer et faites du même fer que les dents des herses de la Veuve Dame. Et la lumière, quelque chose qui est à mi-chemin entre l'esprit et la matière et que tout ce métal réfléchit, aveugle le *vallet* et soulève en lui un désir irrésistible d'adhésion :

*" ... fusse je orre autretex,
Ensi luisanz et ensin faiz !" (v. 174-5).*

Mais déjà envoûté, le voilà changé en recrue toute fraîche et joyeuse, arraché à sa mère et aux valeurs du terroir. Il avait des yeux pour voir, et ses yeux l'ont perdu.

IV FAMILLE ET FAMILLE

LE CERCLE DOMESTIQUE

Mais ce combat de la chevalerie contre la famille est avant tout une vision maternelle. Le lien qui unit une mère à son fils est certes naturel et puissant ; il survit quand tout le reste de la famille a disparu à la suite de tragiques événements. Mais en revanche, le silence qui pèse sur le père n'est pas la conséquence nécessaire de ces événements ; il est imposé par la Veuve Dame pour protéger son fils contre la chevalerie. Le face à face maternel est le résultat d'un choix réfléchi anti-chevaleresque, de nature idéologique. En ce sens, la dyade maternelle n'est pas naturelle ; elle est le résultat d'une manipulation ; elle relève de l'ingénierie sociale. Elle offre dès lors de la famille moins l'essence qu'un visage déformé.

Ainsi, elle aggrave l'effet de destin de la famille dont nous avons parlé. Par exemple, "Biaus filz" est certes un nom d'amour ; mais d'amour maternel seulement car, à la différence d'un prénom, la Veuve Dame en a le monopole ; personne d'autre ne peut l'appeler ainsi ; personne d'autre sur le terroir ne peut l'aimer. Les liens du sang maternel le tiennent captif. Captif de l'amour maternel, il l'est aussi du monde qu'elle s'est créé ; il est non seulement "li filz a la veve dame", mais plus précisément "a la veve dame de la gaste forest soutaine". Sa mère lui impose son identité et un horizon indépassable, celui de la "gaste forest", à l'intérieur duquel il devra accomplir sa destinée.

La dyade maternelle aggrave le poids des contraintes de la famille consanguine par rapport à la relation père-fils qui, elle, d'une certaine manière est élective et égalitaire. Le père ne prend en main son fils que lorsque celui-ci est devenu grand, c'est-à-dire apte à recevoir une éducation qui fera de lui une image de son père. C'est au moment où un père se reconnaît potentiellement en son fils que socialement il le reconnaît. Inversement, un fils se reconnaît en son père lorsqu'il accepte de suivre son "conseil". La relation ne repose pas sur la contrainte ; le père du *vallet* ne donne pas l'ordre à ses deux aînés d'aller dans des cours royales pour faire leur éducation de chevaliers ; il use de la persuasion ; et il semble même que la discussion ait été très serrée. Avec sous les yeux leur père paralysé par son odieuse blessure et encore tout frais le souvenir humiliant de l'exil, ils avaient de quoi être immunisés contre les charmes de la chevalerie ; on comprend qu'ils aient opposé une certaine résistance à l'idée de suivre la carrière paternelle et qu'ils n'aient pas demandé mieux, à peine adoubés, que de reprendre le chemin du manoir.

D'autre part, en les envoyant au loin "Por avoir armes et chevaus" et se faire adouber chevaliers, ce père travaille à faire de ses fils des égaux même si c'est dans une structure qui n'est pas celle de la famille. En tout cas, paradoxalement, il contribue à les affranchir de l'autorité paternelle. La relation père-fils n'est pas autocentrée et ne se suffit pas à elle-même ; elle n'est pas son propre horizon. Lui aussi meurt de la mort de ses fils ; mais Si "Del duel des filz morut li pere", c'est parce que le vaste horizon qu'ils devaient rouvrir s'est refermé pour de bon. Le père ne puise pas son

chagrin à la même source que la mère. Celle-ci meurt quand le *vallet* s'ouvre un nouvel horizon, infiniment plus vaste que celui, borné, du terroir.

Pour la Veuve Dame, la famille est le cercle étroitement domestique du manoir et de son terroir. Mais qu'a-t-il à offrir au *vallet* qui sort de la quiétude de l'enfance et qui est déjà agité de toutes sortes de forces ? Une vie rangée et soumise, réglée par les saisons et les travaux agricoles et qui se répétera année après année. Des tentatives furtives et encore inabouties pour se métamorphoser en homme : il vole quelques baisers rances à de vieilles chambrières ; pour s'essayer à la joute il n'a qu'un mannequin ; et il s'exerce au javelot dans le secret d'une clairière. Sa vie est alignée sur celle de sa mère ; les chambrières elles-mêmes appartiennent à sa mère et en ont l'âge ; les javelots parce qu'ils sont gallois et inoffensifs comparés aux lances des chevaliers ont l'aval maternel et taper sur un mannequin est encore un jeu. Javelots et "chaceor" sont les signes d'un statut social, pas l'équipement d'un guerrier. Le *vallet* pour tout "ensaig" n'a que celui d'une femme : comment pourrait-il donc devenir un homme ? Homme rime avec héroïsme, exploits, sacrifices, passion, gloire et richesses, voire sainteté. A cette aune, le cercle domestique du terroir est désespérément bourgeois ; il n'a rien à offrir à la mesure d'une âme bien née.

LE COTÉ MATERNEL, UNE FAMILLE REFONDÉE

Au cours de son errance, le *vallet* est amené au contact de sa famille maternelle qui apparaît d'abord comme une relation dérivée de celle qui existe entre la mère et son fils. Mais doit-on pour autant considérer ses oncles et son cousin le Roi Pêcheur comme une simple extension de la dyade maternelle ? Certes, il retrouve spirituellement sa mère auprès de son oncle l'ermite, comme il l'eût retrouvée au château du Graal s'il avait posé les questions qu'on attendait de lui (18). Mais la situation a complètement changé : sa mère l'a pardonné ; elle accepte, au prix de sa propre vie, la vocation de chevalier de son fils. Et le prêtre ermite parachève l'éducation religieuse entreprise par la mère. Autrement dit, c'est dans sa famille élargie au côté maternel que se réalise la réconciliation de la mère et de la chevalerie et le retour à Dieu du *vallet*. La famille retrouve pleinement sa fonction d'ouverture sur le monde des hommes et le divin.

Cette famille élargie est aussi propre à éveiller l'ambition d'un *vallet* "gent". Elle ne l'ouvre pas seulement sur "chevalerie", étranges aventures", "les felonesses et les dures", bref un idéal primaire de plaies et de bosses. Royale, elle incarne les vertus portées à leur comble ; le Vieux Roi, une sainteté surhumaine, sublime ; son fils le "Riche Pescheor", la courtoisie portée à son degré le plus élevé ; et l'ermite, un renoncement au siècle, un apostolat et une science de la foi suprêmement édifiants. Et maintenant la Veuve Dame qui incarne le sacrifice maternel, grâce à son pardon, se hisse à leur hauteur. Cette famille offre au *vallet* de prodigieux exemples à sa mesure. Et il en a déjà reçu une épée magique : à lui d'en faire l'instrument de sa gloire.

Le Conte recompose la famille du jeune chevalier ; l'errance de ce dernier non seulement l'amène à découvrir sa famille maternelle mais encore le met en situation d'assurer son salut. Le *vallet* la sauvera de l'extinction en se faisant l'inventeur d'un père (19) et en en reprenant l'héritage.

Décidément la filiation est quelque chose de trop naturel pour être proprement humaine ; elle a besoin d'être retravaillée pour être non plus reçue mais refondée par les tribulations de la vie errante ; c'est le chevalier, pas le *vallet* gallois captif du terroir maternel, qui est mis sur le chemin de la découvrir. Il est capital que sa mère tienne le *vallet* dans l'ignorance de sa famille à elle : il échappe ainsi aux pesanteurs trop naturelles de la filiation maternelle.

Voilà pourquoi, sur sa barque, le Pêcheur ne sait pas à qui il a affaire quand un chevalier lui demande l'asile pour la nuit, pas plus que le jeune chevalier n'identifie son cousin. C'est au *vallet* de se recomposer sa famille. Après l'échec chez le roi Pêcheur, la quête du Graal est aussi celle d'une famille perdue, retrouvée et reperdue.